

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 novembre 2016**CP2016_11_4
id. 2957

L'an deux mille seize le trente novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RÉPARATION ET ENTRETIEN MÉCANIQUE AVEC FOURNITURE
DE PIÈCES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

Dans le but d'entretenir les véhicules et les engins, un marché public a été lancé. Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, lancé en lots séparés dans les conditions suivantes :

| LOT | Désignation |
|-----|--|
| 1 | Réparation, entretien et pièces d'origine RENAULT VL et VU |
| 2 | Réparation, entretien et pièces d'origine RENAULT TRUCKS |
| 3 | Réparation, entretien et pièces d'origine IVECO |
| 4 | Réparation, entretien et pièces d'origine CITROEN |
| 5 | Réparation, entretien et pièces d'origine SMA Et ROUSSEAU |
| 6 | Réparation, entretien et pièces d'origine MASSEY FERGUSON |
| 7 | Réparation, entretien et pièces d'origine JOHN DEERE |
| 8 | Réparation, entretien et pièces d'origine CLAAS RENAULT et ENGINS CONNEXES |

Les marchés seront passés pour un an et reconductibles trois fois de manière tacite pour une durée d'un an.

Dans la mesure où le marché ne comporte pas de montant minimum ni maximum, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen conformément aux dispositions des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret relatif aux Marchés Publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 14 septembre 2016 sur le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis était fixée au 17 octobre 2016 à 11 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement de la consultation, les offres sont jugées selon les critères pondérés suivants :

| <i>Critère</i> | <i>Pondération</i> |
|------------------------------------|--------------------|
| Prix de la prestation | 50 points |
| Prix des pièces | 30 points |
| Garantie de la prestation réalisée | 10 points |
| Délais | 10 points |

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 novembre 2016, a décidé :

- de déclarer l'offre de la société SOTRAL irrecevable ;
- d'attribuer les marchés de réparation et d'entretien mécanique avec fourniture de pièces d'origine constructeur aux fournisseurs suivants, qui, après application des critères, proposent l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot :

| LOT | Désignation | Société |
|-----|--|---------------------|
| 1 | Réparation, entretien et pièces d'origine RENAULT VL et VU | TGA |
| 2 | Réparation, entretien et pièces d'origine RENAULT TRUCKS | FAURIE |
| 3 | Réparation, entretien et pièces d'origine IVECO | NEULAT |
| 4 | Réparation, entretien et pièces d'origine CITROEN | MIDI AUTO 82 |
| 5 | Réparation, entretien et pièces d'origine SMA Et ROUSSEAU | LAGARRIGUE |
| 6 | Réparation, entretien et pièces d'origine MASSEY FERGUSON | AGRI QUERCY LOMAGNE |
| 7 | Réparation, entretien et pièces d'origine JOHN DEERE | AGRICAT |
| 8 | Réparation, entretien et pièces d'origine CLAAS RENAULT et ENGINS CONNEXES | LAGARRIGUE |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés relatifs aux réparations et entretien mécanique avec fourniture de pièces d'origine constructeur pour les véhicules et les engins ainsi que toutes pièces afférentes, avec les entreprises et selon les conditions susvisées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC